



## Communiqué de presse

Paris, le 22 janvier 2019

### **CCI France salue la signature du Traité d'Aix la Chapelle entre la France et l'Allemagne**

CCI France et le réseau des CCI saluent la signature ce jour du Traité d'Aix la Chapelle entre la France et l'Allemagne. Ce document, qui acte des avancées concrètes dans plusieurs champs des politiques publiques de nos deux pays est aussi l'occasion d'apporter aux entreprises le bénéfice d'engagements réciproques, en matière de coopération régionale et transfrontalière, notamment.

Pierre Goguet, Président de CCI France s'en réjouit : *"Le réseau des CCI de France se félicite de ce nouvel accord qui renforce, notamment, la coopération franco-allemande dans le domaine de la formation professionnelle (l'apprentissage étant d'ailleurs largement porté en Allemagne par les chambres de commerce et d'industrie) - une attente forte des entrepreneurs soulignée lors des dernières consultations citoyennes sur l'avenir de l'Europe."*

*"La mobilité transfrontalière est un enjeu majeur pour des régions comme le Grand-Est. En facilitant les démarches liées à cette mobilité, ce nouveau traité va dans le bon sens, celui d'une coopération toujours plus étroite entre les pays de l'Union européenne pour simplifier la vie quotidienne des citoyens."* souligne Gilbert Stimpflin, Président de la CCI Grand-Est.

Plus largement, le réseau des CCI forme le vœu que ce traité, qui amorce un rapprochement entre nos deux Etats sur un plan diplomatique, jette aussi les bases d'une construction politique plus forte, capable d'agir sur le plan international pour défendre les intérêts économiques européens face à nos concurrents.

---

**Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)**

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)